

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5432

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 50-54-56, rue des Chevaucheurs et appartenant à la SCI Pierre investissement**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine propose l'acquisition de l'immeuble situé 50-54-56, rue des Chevaucheurs à Lyon 5°, appartenant à la SCI Pierre investissement afin de le mettre à disposition, sous forme de bail emphytéotique de 55 ans à l'Opac du Grand Lyon, en vue de la réalisation de 12 logements financés en mode de prêt locatif à usage social (PLUS), d'une superficie utile de 741 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, la Communauté urbaine acquerrait le tènement immobilier ci-dessous désigné pour un montant de 2 174 611 €, conformément à l'avis de France domaines.

Il s'agit :

- au 50, rue des Chevaucheurs, d'un bâtiment de quatre niveaux avec caves à usage d'habitation et terrain attenant,
- au 54, rue des Chevaucheurs, d'un bâtiment de quatre niveaux à usage d'habitation et d'une cour intérieure,
- au 56, rue des Chevaucheurs, d'un bâtiment faisant l'angle de la place Saint Irénée de trois niveaux avec une terrasse, caves et greniers à usage commercial et d'habitation,
- des parcelles cadastrées sous les numéros 38, 77 et 35 de la section AV, sur lesquelles sont édifiées ces constructions.

Cette acquisition pourrait faire l'objet d'une subvention du Conseil régional, conformément à la délibération du conseil de Communauté n° 2006-3200 en date du 23 janvier 2006 ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition du tènement immobilier situé 50-54-56, rue des Chevaucheurs à Lyon 5° et appartenant à la SCI Pierre investissement.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1212 individualisée le 10 janvier 2007 pour la somme de 25 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1212 à hauteur de 2 174 611 € pour l'acquisition et de 25 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,